



La manipulation de charges lourdes ou encombrantes peut nuire à la santé physique d'un individu. Pour la faciliter, il est indispensable d'employer des moyens de levage adaptés (transpalette, gerbeur, chariot élévateur,...).

Risques associés

La manutention mécanique doit permettre de limiter les effets négatifs liés à la manutention manuelle. Cependant, elle peut occasionner d'autres risques :

- **Risques routiers** (écrasement, ...) : dans le cas d'une collision entre l'engin et un individu ou avec un véhicule en mouvement, etc.
- **Chute de matériel** : dans le cas d'une mauvaise préhension ou manipulation des charges
- **Écrasement des membres inférieurs ou de personnels** : à la suite d'une chute de matériel

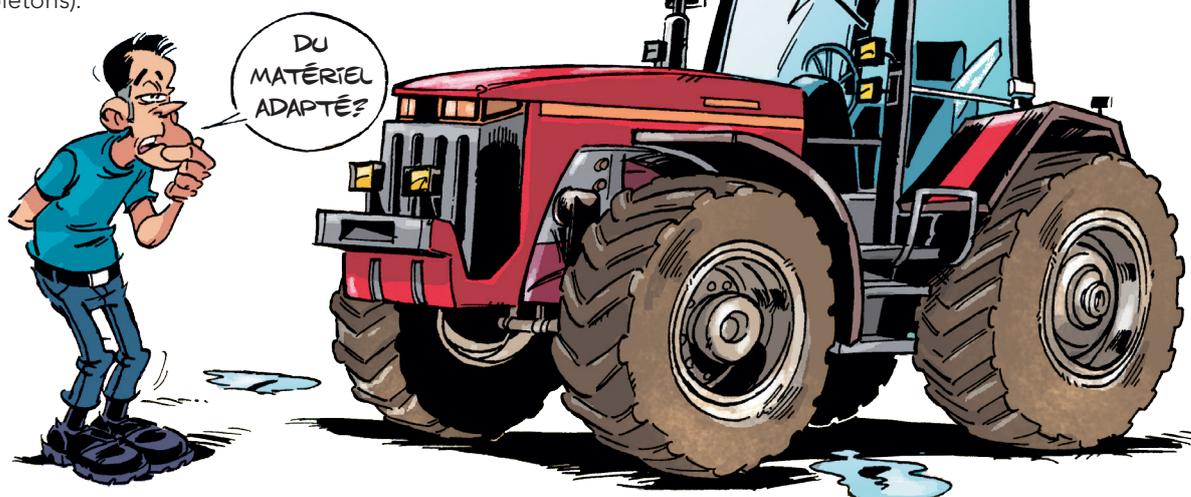
Mesures générales de prévention

Une **formation** et une **autorisation de conduite** de ces appareils peuvent être requises et délivrées par le SDIS (exemple : chariot élévateur), moyens aériens sapeurs pompiers.

Respecter les consignes élémentaires (inspecter visuellement l'engin avant sa mise en route, respecter les capacités maximales de l'engin, ne pas soulever ou transporter des personnes sur le chariot ou les fourches, klaxonner à chaque intersection, en cas de charge masquant la visibilité, évoluer en marche arrière...).

Ne pas hésiter à **se faire guider** dans les situations délicates et lors de la manipulation de charges importantes masquant partiellement ou totalement la visibilité.

Utiliser les circulations dédiées (différentes de celles des piétons).



Mesures générales de protection

Le port d'équipements de protection individuelle est obligatoire :

- **des chaussures de sécurité,**
- **des gants** lors de la manipulation des charges ou des palettes,
- **la ceinture de sécurité qui éviterait beaucoup d'accidents mortels (renversement).**



Un employé monté dans la nacelle d'une plateforme élévatrice à ciseaux, conduite par un de ses collègues, a été gravement blessé quand sa tête s'est coincée entre la rambarde du chariot élévateur sur lequel il se déplaçait et le cadrage d'une porte.

Le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) n'est qu'une recommandation, mais apprend non seulement à conduire un chariot élévateur, mais également les règles de sécurité précieuses à chacun!